



CONCOURS DE CREATION DE JEUX VIDEO

Innovation technologique

Innovation technique

Innovation graphique

Innovation scénaristique

- Concours gratuit ouvert à tous*
- Jury de professionnels*
- 100 000 Euros pour le gagnant !**

www.magic-ip.com



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Shibuya Productions organise cette année un concours de création de Jeux Vidéo au sein même du salon Monaco Anime Game International Conferences.

Shibuya Productions est une société de productions monégasque spécialisée dans l'animation et les jeux vidéo.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Les personnes physiques comme morales peuvent participer à ce concours.

Il est gratuit et ouvert à tous.

Pour participer les candidats doivent s'inscrire sur le site web dédié à l'évènement : www.magic-ip.com

ARTICLE 3 : LE FORMAT DU CONCOURS

Objectif

Le concours a pour objectif d'aider les talents qui ont du mal à boucler leur financement. Le jury se concentrera avant tout sur l'originalité des projets notamment un gameplay innovant et surprenant. Plus largement, ce concours a pour vocation de permettre à chacun de créer son propre jeux vidéo.

Calendrier

Le concours se déroulera selon le format suivant :

- Du 22 Octobre au 12 Novembre 2014 - Inscriptions
- Lundi 2 Février — Deadline pour la remise des éléments
- Lundi 23 Février — Annonce des projets sélectionnés
- Samedi 21 Mars — Délibération du jury en présence des sélectionnés afin de déterminer le gagnant.

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, Shibuya Productions peut être contraint de modifier ce calendrier : toute modification sera annoncée sur le site internet magic-ip.com auquel les candidats sont invités à se rendre régulièrement ainsi que par mail au plus tard 15 jours avant l'évènement.

Critères d'évaluation

- Le concours cherche à valoriser avant tout le Gameplay.
- L'univers
- Le scénario
- L'aspect visuel
- La Technique
- Potentiel du projet face à la réalité du marché —aspects de faisabilités.

ARTICLE 4 : DEPOT DE DOSSIER

Les dossiers doivent être envoyés par mail à l'adresse gamecontest@magic-ip.com au plus tard le 12 novembre 2014.

Ils doivent être renseignés complètement et lisiblement. Tout dossier incomplet ou illisible sera rejeté. Les dossiers font état des noms de tous les membres participants. Ces mêmes noms seront repris pour la communication et remise du prix.

ARTICLE 5 : LE JURY

Le Jury sera composé de professionnels du secteur du jeu vidéo, des producteurs, réalisateurs et partenaires compétents dans le domaine de la création, du financement et de manière plus générale de l'élaboration d'un projet de création de jeux vidéo.

La liste du jury sera communiquée sur le site MAGIC : www.magic-ip.com

ARTICLE 6 : PRIX

- Un financement de 100 000 euros versé par Shibuya Productions pour développer/finaliser le jeu vidéo pensé par le gagnant du concours.
- Une visibilité importante dans la presse grâce à la communication autour de l'évènement.
- Mise à disposition d'un parrain issu de la profession qui sera le garant de l'avancement du projet du vainqueur et des sommes investies.

ARTICLE 7 : DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle ou artistique auxquels pourrait donner lieu le projet ou la création, la conception ou l'invention contenus dans le dossier, restent la propriété exclusive et totale des candidats.

Les membres du Jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenu juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat notamment si une publication reproduit des travaux protégés.

L'ensemble des membres du jury et organisateurs ayant accès au contenu des projets innovants en compétition signent en début d'édition un engagement de confidentialité sur les idées de projets avant diffusion des résumés de projets sur le site internet www.magic-ip.com

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les participants à ce concours acceptent que leur identité soit révélée. Ils acceptent également de participer aux opérations de promotion et de communication liées au concours, organisé par Shibuya Productions et notamment lors de la remise de prix. En cas de refus par les participants de respecter ces dispositions, le comité d'organisation peut disqualifier le candidat.

En cas d'abandon d'un candidat, ce dernier sera dans l'obligation de rembourser la participation financière engagée par Shibuya Productions, ou de renoncer à l'ensemble de ses droits sur la propriété intellectuelle du projet qu'il a créé. L'organisation n'est pas responsable des problèmes relationnels qui pourraient survenir au sein d'une équipe pendant le déroulement du concours et sa responsabilité ne saurait être engagée. L'organisation fera tout possible pour solutionner d'éventuelles tensions SANS obligation de résultat.

Les candidats s'engagent dans une création /finalisation d'un jeu vidéo. Les frais relatifs à la création seront pris en charge par Shibuya Productions au titre de l'investissement de 100 000 Euros accordé au vainqueur.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Le participant s'engage à ne divulguer aucune information dont il pourrait avoir connaissance concernant l'ensemble des projets en compétition dans le cadre du concours de création de jeu organisé par la société Shibuya Productions.

Cet engagement gardera tous ses effets pendant et après le concours.

ARTICLE 10 : AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Le participant autorise Shibuya Productions à divulguer sa photo dans le cadre de son engagement au sein du concours, qui sera diffusé sur l'ensemble des documents de communication réalisés dans le cadre de cet événement (dossier de presse etc...) et sur les sites internet www.shibuya-productions.com et www.magic-ip.com

ARTICLE 11 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable gratuitement sur le site www.magic-ip.com ou sur simple demande par courrier.

ARTICLE 12 : INFORMATION NOMINATIVE ET DROIT D'ACCES

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées en s'adressant à Shibuya Productions 34 boulevard d'Italie 98000 Monaco.

Les données enregistrées par Shibuya Productions sur les participants ne seront pas utilisées à des fins de démarchage politique, électoral ou commercial. La récolte des informations relatives aux participants a pour seule finalité la constitution et l'exploitation d'un fichier d'adresse à des fins d'information ou de communication auprès des participants inscrits se rapportant au concours, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale.

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS DIVERSES

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des modifications affectant le nombre, le montant et la nature des prix. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ces titres.

En cas de manquement à l'observation de ce règlement, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant sans réclamation possible.

Toute violation du présent règlement entraîne l'annulation des prix et remboursement des prix versés en numéraire ou en nature, sans aucune réclamation possible par le candidat.

En cas de litige relatif aux dispositions du présent règlement ou l'application de ce dernier, l'objet du litige sera tranché collégialement par l'organisateur de l'évènement.

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du concours de création de jeux vidéo, et m'engage à le respecter. Ce règlement est disponible en téléchargement sur le site internet www.magic-ip.com

Fait à

Le.....

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

Mail.....

Téléphone.....

Signature :



Concours de création de Jeu Vidéo MAGIC

Un dossier COMPLET doit être envoyé à l'adresse suivante :
gamecontest@magic-ip.com.

Dans le cas où un dossier arriverait incomplet, le participant ne pourra pas participer au concours.

Pièces à fournir :

- Présentation du projet
- Bible Graphique (croquis, illustrations)
- Bible Littéraire (univers, éléments de scénario, pitch...)
- Démo (minimum 1 minute)
- Éléments susceptibles de promouvoir le projet (Teaser, Trailer ...)

Bonne chance à tous !

Pour plus d'informations contacter Alison
+377 97 77 03 46 – info@magic-ip.com
Shibuya Productions
Immeuble le Calypso
34 Bd d'Italie
98000 Monaco